

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-243</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1107227-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	<b>N° 2025-243</b>

---

**Accueil de Grands Voiliers en juillet 2027 : Tall Ships Race(TSR)- Signature du contrat entre Bordeaux Métropole et Tall Ships Race International Limited - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sail Training International (STI) et ses filiales organisent des courses de grands voiliers à travers le monde :

- de grands formats : les Tall Ships Race (TSR), environ 40 à 50 voiliers à cette heure : 1 fois à Bordeaux, La Cutty Sark en 1990, associée aux sponsors de l'époque (14 nations, 83 voiliers dont 79 en course),
- de petits formats : les Tall Ships regatta (Tsr), environ 5 à 20 voiliers : 1 fois à Bordeaux en 2018 pour les 20 ans de la fête du vin (8 nations, 21 voiliers dont 5 en course).

Le prochain évènement prévu en France le sera durant l'été 2025, avec comme ville de départ de la TSR, Le Havre, puis des étapes à Dunkerque, Aberdeen en Ecosse, Kritiansand en Norvège et Esbjerg au Danemark.

STI a lancé un appel à projet en 2024 pour sélectionner des ports de la façade Atlantique pour accueillir l'édition 2027 de la TSR. Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont candidaté et ont été retenues comme port de départ d'une course qui reliera le port de la lune à La Corogne (Espagne) et Sinès (Portugal).

Les dates officielles de l'évènement dans le port de la lune sont du jeudi 8 au dimanche 11-juillet 2027, avec une arrivée possible des voiliers dès le mercredi 7 juillet au soir compte tenu des horaires de marée.

Pour minimiser les coûts, préserver l'espace public et promouvoir les vins de Bordeaux dans le monde entier auprès des touristes et des marines étrangères, Bordeaux Fête le Vin, habituellement fin juin, sera décalé exceptionnellement en juillet et marié à l'accueil de la Tall Ships Race.

C'est donc un évènement de très grande ampleur qui va voir le jour, avec une fréquentation estimée de 500 000 à 1 million de visiteurs sur les quais de Bordeaux, métropolitains, girondins, néo-aquitains bien sûr, mais aussi de touristes en séjour sur la côte ou ailleurs dans la région. Les retombées économiques attendues sont fortes. Ainsi, un tel évènement tenu à Helsinki (Finlande) durant l'été 2024 a généré autour des 25 M€ de retombées économiques, dont près de 4 M€ pour l'hébergement touristique, plus de 10 M€ dans la restauration, près de 10 M€ en dépenses diverses ... Les visiteurs locaux ont dépensé en moyenne 79 € lors de l'évènement, les touristes autour des 115 €.

Les manifestations sous l'égide de STI ont pour principe la gratuité d'accès aux navires pour les visites du grand public ce qui en fait un véritable évènement accessible à tous.

Près d'une quarantaine de grands voiliers sont attendus, avec 4 temps forts :

- parades d'arrivée et de départ sur l'estuaire de la Gironde et la Garonne avec des animations possibles dans les communes de Gironde et de Charente Maritime proches du chenal de navigation, de Royan, Le Verdon à Bordeaux,
- la fête à quai sur les quais de Bordeaux et les bassins à flot,
- une expérience unique de la navigation à bord de grands voiliers entre Bordeaux et La Corogne pour au moins 200 jeunes de 15 à 25 ans, y compris en situation de handicap suite au succès de l'opération déjà menée en 2018.

Le portage de l'évènement est prévu selon les modalités et l'organisation suivante :

- Bordeaux Métropole signe le contrat de port d'accueil de la TSR avec Tall Ships Race International Limited et s'engage à respecter le cahier des charges lié à la tenue de l'évènement,
- l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) organise Bordeaux Fête le Vin en lien avec le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB).

En partant du principe que le volet « navigation » des 200 jeunes à embarquer à bord des grands voiliers sur la première étape de la course entre Bordeaux et La Corogne sera couvert par du mécénat d'entreprises, de possibles subventions et / ou des participations financières des stagiaires navigants, les postes de dépenses pour la métropole devraient être les suivants :

- droits d'entrée de 179 500 livres (environ 214 000 €) à régler à Tall Ships Race International Limited,
- frais nautiques (location de pontons, pilotes, lamanages, remorqueurs, experts nautiques, raccordements VRD...) : 1 000 000 € à 1 500 000 € selon le nombre et la typologie des voiliers,
- participations à des animations dans les communes métropolitaines en lien avec la Tall Ships Race,
- subvention annuelle à l'OTCBM pour organiser la fête du vin,
- subvention exceptionnelle « TSR » à l'OTCBM avec un périmètre de fête très largement élargi, voire multisites, le long des quais, voire les bassins à flot.

Soit un budget métropolitain à mobiliser autour des 2,5 millions d'euros en valeur 2027 (+ ou - 20 %), hors mobilités, en fonction du nombre, de la typologie des voiliers et de l'ambition de la fête à quai (emplacement des stands, spectacles de jours et de nuits ...).

Des recettes seront recherchées en complément du mécénat (sponsoring...) en s'appuyant sur l'effet attracteur de cet événement exceptionnel et unique.

Comme pour tous les grands événements internationaux, un contrat est à signer entre l'organisateur et le territoire hôte, bien en amont de la manifestation, stipulant les engagements des uns et des autres. Tel est l'objet de la présente délibération.

Le cahier des charges complet est présenté en annexe avec le projet de contrat. Les grandes lignes de la contribution du port hôte sont décrites ci-après :

- droit d'entrée,
- postes d'amarrage pour la flotte en fonction du type de voilier,
- pilotes et remorqueurs pour les navires en ayant besoin,
- officier de liaison pour chaque navire,
- services aux équipages (douches, toilettes, blanchisserie ...),
- salles et bureaux pour la direction de course,
- hébergement et restauration pour la direction de course,
- centre de presse,
- bateaux presse lors de l'escale et pour la parade de départ,
- programme de festivités sportives et culturelles pour les équipages,
- faire naviguer au moins 200 stagiaires de 15 à 25 ans sur les voiliers participant à la course selon des modalités financières à définir par le port d'accueil,
- faciliter la privatisation des navires par des entreprises pour des soirées et des balades payantes sur le fleuve pour les plus petits,
- assurance.

Du fait du rayonnement attendu de cette manifestation et de sa dimension internationale, Bordeaux Métropole recherchera tout possible cofinancement européen et national.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi n° 2014/58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-2,

**VU** la décision de Sail Training International en date du 18 juin 2024 de retenir la candidature de Bordeaux Métropole pour l'accueil de la Tall Ship Race 2027 et de fixer les dates de l'évènement bordelais du 08 au 11 juillet 2027, suite au Race Operations Committee des 4 et 5 décembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la manifestation « Tall Ships Race » relève de la catégorie des grands évènements métropolitains,

### **DECIDE**

**Article 1 :** Madame la Présidente de Bordeaux Métropole est autorisée à signer avec Tall Ships Races International Limited, le contrat relatif à l'accueil d'une étape de la Tall Ships Race en juillet 2027 (course de grands voiliers),

**Article 2 :** Bordeaux Métropole versera un droit d'entrée de 179 500 livres sterling HT (environ 214 000 euros) à Tall Ships Races International Limited, pour recevoir les grands voiliers, dont un acompte de 41 000 livres sterling HT (environ 49 000 euros) sur le budget 2025 de notre établissement,

**Article 3 :** Madame la Présidente de Bordeaux Métropole est autorisée à solliciter des cofinancements pour cet évènement international (subventions de l'Europe, de l'Etat, mécénat d'entreprises .) et à signer les conventions relatives à ces financements.

**Article 4 :** la dépense relative à cette opération sera imputée pour l'acompte 2025 versé au titre du droit d'entrée sur le chapitre 011, article 6232, fonction 61 du budget de l'exercice en cours au sein d'une autorisation d'engagement spécifique à cette opération proposée dans le cadre du vote du budget 2025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,